

Eduquer au développement durable et éduquer à la solidarité internationale : deux pratiques, un même objectif ?

Intervention d'Yveline Nicolas d'Adéquations, dans le cadre de l'université d'été de la solidarité internationale, Lille, juillet 2007

1/ Le contexte de l'Education au développement durable (EDD)

Par rapport à l'éducation au développement et à la solidarité internationale, qui se structure et évolue depuis la fin des années 70 parallèlement à la pensée du développement et du sous-développement - comme retard à rattraper - puis du tiers-mondisme - apportant une dimension politique - et de la solidarité internationale - impliquant la notion de partenariat, l'EDD est une formulation récente, dans la mesure où l'idée même du DD n'est diffusée que depuis une douzaine d'années, à partir de la Conférence internationale de Rio sur l'environnement et le développement en 1992.

Si le concept de DD est d'abord resté confidentiel (particulièrement en France), la préoccupation en matière de protection de l'environnement et de lien entre les questions de l'environnement et du développement existent depuis la fin des années 60. La démarche de l'Education relative à l'Environnement (ErE) a ainsi produit un important corpus théorique et pratique, questionnant les liens entre les aspects sociaux, économiques, politiques de l'environnement, pris au sens large. En somme, à partir des années 70, l'ErE et ses acteurs sont partis de l'environnement pour analyser les questions sociales, économiques, politiques, et faire le lien entre le local et le global, tandis que l'EAD et ses acteurs parlaient du développement. Ces deux entrées étaient complémentaires pour réfléchir aux rapports sociaux, économiques, politiques et à la place des citoyen-nes et de l'action publique.

1.1 Qu'est ce que le développement durable ?

Le rapport Brundtland (1987) donne la définition la plus connue du « sustainable development » : « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre les générations futures à répondre aux leurs ». La suite de ce texte, souvent oubliée, met l'accent sur les besoins des plus démunis. Les rapports Nord/Sud et la solidarité internationale sont placés dès le début au coeur du développement durable.

Suite à la conférence de Rio en 1992, le DD est défini par la mise en synergie et l'égale importance accordée aux différentes composantes du développement : progrès social ; efficacité et viabilité économique ; équilibres écologiques et protection de l'environnement ; diversité culturelle. La diversité culturelle, comme le « quatrième pilier du DD » est un des acquis du Sommet mondial du développement durable (2002, Johannesburg). Une convention internationale sur la diversité culturelle est adoptée en octobre 2005.

1.2 L'éducation est au coeur de la démarche de DD

Le Rapport Brundtland « Notre terre à tous », document fondateur du DD et l'Agenda 21 (programme d'action) de la Conférence de Rio en 1992 consacrent une place importante à l'éducation vers un DD, en tant que un des principaux moyens de parvenir à l'objectif de transformation des modes de production et de consommation, des comportements « non durables » au niveau individuel et collectif, c'est-à-dire des comportements qui hypothèquent l'avenir de l'humanité en détruisant les équilibres écologiques et sociaux : *« L'éducation revêt une importance critique pour promouvoir un développement durable et améliorer la capacité des individus à résoudre les problèmes de l'environnement et du développement ».*

Le plan d'action de Rio ou agenda 21 prévoit une action d'éducation internationale au DD pour faire changer les comportements avant la fin du 20^{ème} siècle... De la même façon, des stratégies concrètes de DD

devaient être mises en oeuvre et s'articuler du niveau territorial (les agendas 21 locaux) au niveau global, avec la mise en oeuvre des grandes Conventions de Rio : sur le changement climatique, la désertification, la biodiversité.

Dans cette optique, l'éducation « formelle, non formelle et informelle » devait donner à chacun la capacité de mettre en place les principes du développement durable, en changeant ses propres comportements, décisions et pratiques quotidiennes. Un programme international sur l'éducation, la sensibilisation du public et un avenir viable est adopté en 1996 (révisé en 1998) par la Commission du développement durable (CDD) des Nations unies, avec pour objectif de réformer l'éducation pour y intégrer le changement de paradigme que constitue le DD.

Remarques

- Le DD considère à la fois que l'éducation fait partie intégrante du processus de développement et que le fait d'éduquer au DD doit être intégré à toute démarche d'éducation.
- La démarche d'EDD, comme le concept de DD, constitue au départ une injonction institutionnelle, onusienne.
- L'EDD est récente, puisque le DD est aussi une démarche récente.
- L'EDD concerne autant les décideurs et le public du Sud que du Nord puisqu'elle propose un changement global des modes de production / consommation / commercialisation.

2/ Situation actuelle et enjeux de l'EDD

2.1 La décennie mondiale de l'EDD

Le Sommet mondial du DD (2002) fait la proposition d'une Décennie mondiale de l'Education vers un DD. L'Unesco est chargée de développer un cadre de référence international pour cette décennie (2005-2014) : fournir des recommandations pour les gouvernements sur la manière de favoriser et d'améliorer l'intégration de l'EDD dans leurs stratégies et plans d'action éducatifs.

Différentes caractéristiques ressortent de ces objectifs :

« L'EDD est un concept dynamique qui vise à faire connaître ou mieux faire comprendre les liens existants entre les questions liées au développement durable et à faire progresser les connaissances, les compétences, les modes de pensée et les valeurs de manière à donner, à chaque habitant de la planète, les moyens de contribuer à créer un avenir viable dans un présent amélioré ».

Il n'existe pas de modèle universel d'EDD. Chaque pays doit définir ses objectifs, ses priorités et ses processus visant à répondre aux besoins d'éducation et de formation dans les trois domaines se rapportant à l'environnement, au social et à l'économie, et en tenant compte également du contexte culturel.

L'éducation en vue du DD répond à une approche transversale de l'ensemble des problématiques. Ce n'est pas une discipline nouvelle mais une incitation à repenser les politiques éducatives, les programmes et pratiques pédagogiques de telle sorte que l'éducation puisse jouer le rôle qui lui revient dans l'élaboration des capacités de tous les membres de la société à travailler ensemble pour construire un avenir durable.

Les objectifs de la Décennie EDD :

- Offrir une occasion de mieux cerner et de promouvoir la vision d'un développement durable - et la transition vers ce développement - par toutes les formes d'enseignement, de formation et de sensibilisation de l'opinion publique.
- Mettre mieux en évidence l'importance du rôle de l'éducation et de l'apprentissage dans le développement durable.
- Faciliter la constitution de réseaux, l'instauration de liens, les échanges et l'interaction entre les parties prenantes de l'EDD.

- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'éducation au service du développement durable.
- Aider les pays à progresser vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à atteindre ceux-ci grâce à leurs efforts en matière d'EDD.
- Offrir aux pays de nouvelles possibilités d'incorporer l'EDD dans leurs efforts de réforme de l'éducation.

La Décennie est mise en oeuvre dans chaque pays par un comité national. En France, la Décennie a été lancée par un colloque à l'Unesco en juin 2006 ; un plan national d'EDD doit être formalisé suite à des consultations.

2.2 Une circulaire de l'éducation nationale française en juillet 2004 « Généralisation d'une éducation à l'environnement vers un DD »

- **Prendre en compte les différentes échelles d'espace et de temps** : l'ancrage dans des questions locales, immédiatement accessibles aux élèves, doit permettre de saisir le sens plus global ou planétaire des questions que seule l'étude de « l'ailleurs » amène à construire ; tourné vers l'avenir et les générations futures, l'analyse en termes de développement durable s'appuie aussi sur l'étude du passé ;

- **accepter la complexité** : l'analyse croisée des approches selon les quatre piliers du développement durable (environnemental, social, économique et culturel) introduit obligatoirement la complexité ; quelque soit la rigueur des analyses effectuées par les experts de chaque domaine, les conclusions ou préconisations ne sont pas obligatoirement compatibles, les relations de cause à effet, comme dans tout système, ne peuvent se résumer à des relations linéaires ;

- **aboutir à une réflexion en terme de valeurs** : dans la mesure où la science ne peut apporter de réponse unique, chacun, qu'il soit simple citoyen ou décideur, doit pratiquer et assumer des choix, donc sa responsabilité individuelle et collective. De plus, la solidarité que l'on constate entre citoyens, d'ici et d'ailleurs sur la planète, peut aussi être vue en conscience comme une valeur.

2.3 Les acteurs de l'EDD en France

En France l'éducation au DD est notamment portée par les mouvements « d'éducation à l'environnement », réunis en collectif, en lien avec la démarche francophone PlanetEre intégrant une dimension Nord/Sud, et devenue une association en 2003, qui regroupe une soixantaine d'organisations de la société civile. Depuis la globalisation en 2004 de l'Education par l'environnement vers un DD dans les programmes scolaires français (cf. 2.2), ce Collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE) s'est mué en Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD). Son plan d'action pour le développement de l'EEDD vise les objectifs suivants :

- Inscrire l'EEDD dans le débat social et politique
- Mettre en oeuvre une politique d'EEDD à chaque échelon territorial
- Développer une EEDD pour tous, à tous les âges de la vie
- Faciliter la mise en oeuvre concrète des projets et actions d' EEDD sur le terrain
- Enrichir et diffuser les connaissances utiles à l'EEDD
- Mobiliser, former et soutenir les médiateurs de l'EEDD : enseignants, formateurs, animateurs professionnels et bénévoles
- Faire évoluer les pratiques éducatives.

Ces processus suscitent nombre de clivages et de débats. Beaucoup d'éducateurs à l'environnement craignent notamment qu'en passant de l'Education à l'environnement à l'EDD, les aspects concernant la protection de la nature et de l'environnement ne soient gommés au profit d'un discours généraliste et globalisant sur le DD. Pour leur part, les milieux de l'EAD-SI ne se sont pas impliqués dans les discussions

avec les pouvoirs publics sur la définition de l'EDD. Pour une partie des acteurs « OSI », le DD semble se limiter à l'environnement et les questions environnementales leur paraître secondaire – elles sont pourtant vitales au Sud.

3/ Quelques pistes de débat

L'EDD est-elle une discipline en soi ?

A priori, le DD est un concept transversal et l'éducation au DD une démarche qui propose d'intégrer dans toutes les démarches éducatives (EAD-SI, éducation à la paix, à la citoyenneté, à l'environnement, à la consommation responsable, etc.) des principes qui promeuvent un nouveau paradigme sociétal, concernant autant le Nord que le Sud :

- La place égale accordée aux composantes sociales, culturelles, environnementales, économiques du développement.
- L'importance de la participation de tous les acteurs et de l'articulation entre les pouvoirs publics et la « société » civile.
- L'intégration des limites écologiques, de la nécessaire réduction de l'empreinte écologique, la question du changement climatique global et de la destruction de la biodiversité, dont les conséquences risquent de bouleverser les sociétés humaines avant la fin du 21^{ème} siècle.
- L'articulation entre les échelles de territoires : agir localement, penser globalement et de même, penser localement, agir globalement.
- La notion de « devoirs », articulée avec celle des droits (cf. la Charte de l'environnement adossée la constitution française) : l'EDD rappelle que droits humains et limites écologiques sont à appréhender dans une même dynamique.

Une complémentarité entre les démarches éducatives

Les outils et les pratiques d'éducation à la solidarité internationale constituent un apport indispensable pour que les démarches « estampillées EDD » prennent en compte les dimensions Nord-Sud, Sud-Nord ; Sud-Sud etc. C'est ce que réalisent les campagnes d'acteurs, membres du CRID, comme les Amis de la Terre ou Greenpeace (forêts, industries extractives, banques, etc), les mouvements qui relaient la notion de « dette écologique », etc.

De la même façon, les informations et les enjeux véhiculés par l'EDD peuvent enrichir l'éducation à la solidarité internationale (ex : articulation entre la crise écologique, et la crise de la pauvreté et des inégalités, empreinte et dette écologique, biens communs mondiaux...). Comment intégrer la question écologique et environnementale dans l'EAD et à la SI et dans les projets de terrain eux-mêmes ? Comment prendre en compte avec les partenaires du Sud la question du changement climatique et de la crise prochaine des énergies fossiles, qui va constituer un bouleversement économique, social, géopolitique majeur, qui risquent de dépasser les capacités d'adaptations de certains pays ?

L'apport des pays du Sud est important

En particulier, certains pays, comme en Amérique Latine, le Brésil, ont une tradition d'éducation et de recherche sur l'éco-développement (concept créé dans les années 70, précurseur du DD) ; en Asie, différents courants apportent des éclairages intéressants, comme l'écoféminisme (Vandana Shiva), etc. En Afrique francophone, les démarches d'éducation relative à l'environnement se sont développées.